



Rechercher

[tout le site](#)

10H: J'AI RATÉ MON CLAFOU

[Bourse](#)

[Stats éco](#)

[Finances perso](#)

[Immobilier](#)

[Carrière & Management](#)

[Retra](#)

[Capital.fr](#) [Finances perso](#) [Interviews](#) ["Pour réduire votre impôt sur le revenu privilégiez les..."](#)

"Pour réduire votre impôt sur le revenu privilégiez les FCPR au Girardin ou au Scellier"

Source : Capital.fr 18/11/2011 à 10:35 / Mis à jour le 18/11/2011 à 10:3

[Partagez](#)

Malgré les coups de rabots sur les niches fiscales, il est encore possible d'alléger son impôt sur le revenu. Benoist Lombard, associé gérant du cabinet Witam, passe en revue les différents placements permettant de réduire la note. Il estime toutefois que pour réaliser des économies les contribuables ont désormais plus intérêt à réaliser des montages financiers afin de diminuer leur assiette d'imposition.



Capital.fr : Loi de finances après loi de finances, les dispositifs permettant de réduire son impôt sur le revenu sont de moins en moins intéressants...

Benoist Lombard : Le législateur a la main lourde. Les coups de rabots sur les niches fiscales, voire la disparition de certaines d'entre-elles, font qu'il est désormais quasiment impossible d'effacer totalement son impôt sur le revenu grâce aux dispositifs existants. D'autant que le plafonnement global des

réductions d'impôts ne cesse de baisser. En 2011, il s'élève à 18.000 euros + 6% de son revenu imposable, contre 25.000 euros et 10 % il y a encore deux ans.

Capital.fr : Quels sont les placements les plus efficaces ?

Benoist Lombard : Le Girardin industriel est l'investissement qui offre le pouvoir défiscalisant le plus important. Il consiste à financer un outil industriel dans les DOM-TOM, comme un tracteur, un camion, une fabrique de panneaux solaire. La carotte fiscale est alléchante. Investir 10.000 euros aujourd'hui vous permettra de réduire votre impôt sur le revenu de 11 000 euros à 13 000 euros l'an prochain. Mais le risque est tout aussi élevé. Si la société qui profite de votre investissement fait faillite dans les 5 ans, le fisc peut vous demander de rembourser les économies d'impôts réalisées...

Capital.fr : Le dispositif Scellier devant disparaître fin 2012, faut-il se dépêcher d'investir dans l'immobilier neuf ?

Benoist Lombard : Je ne le conseillerai pas. Tout d'abord les rendements locatifs sont de plus en plus faibles, les loyers ne suivant pas la flambée des prix de la pierre. Ensuite, en achetant aujourd'hui, après une décennie de forte hausse, le risque de vendre sans réaliser de plus-value est important. Enfin, la réduction d'impôt offerte par le Scellier tombera à seulement 13% l'an prochain et sera réservée exclusivement à l'acquisition d'un logement neuf BBC, ce qui limite encore l'attrait pour l'investissement locatif.

Capital.fr : Que conseillerez-vous à un particulier souhaitant minorer son impôt sur le revenu ?

Benoist Lombard : D'ici la fin de l'année je privilégie les fonds commun de placement à risque (FCPR), qui investissent dans des sociétés non cotées. Ils permettent de réduire immédiatement votre impôt sur le revenu et vous prenez un ticket pour l'avenir. En cas de plus-values lors de la dissolution du fonds, la fiscalité reste intéressante, car les gains seront seulement amputés des prélèvements sociaux. Pour diminuer le risque, mieux vaut s'orienter vers les FIP, car vous investissez dans des entreprises établies et non des start-up en phase d'amorçage. Le bémol : la réduction d'impôt de ces placements (22% de la somme investie, plafonnée à 24.000 euros) est limitée, puisqu'un couple ne pourra alléger sa facture que de 5.280 euros. Pour autant il n'y a pas que les placements qui permettent de diminuer la note. Réduire son assiette d'imposition, via un peu d'ingénierie fiscale, est tout aussi efficace.

Capital.fr : C'est à dire...

Benoist Lombard : Une analyse personnalisée est nécessaire. Il ne s'agit pas là de faire la promotion d'un « produit » mais de construire une stratégie parfois complexe. Prenons l'exemple d'un particulier qui

possède plusieurs biens immobiliers depuis une quinzaine d'années. Il aurait tout intérêt à créer une SCI à laquelle il vendrait une partie de ces actifs et apporterait une autre. La SCI percevra alors les revenus des biens immobiliers. Cette opération lui permettrait tout d'abord de ne pas être pénalisé par l'alourdissement de la fiscalité sur les plus-values immobilières, hors résidence principale. Ensuite, la SCI, achetant certains des biens en s'endettant, grâce à des taux de crédits encore intéressants, pourra déduire les intérêts du revenu imposable. Cette opération permet enfin de préparer la transmission de ses biens à ses enfants, l'assiette des droits étant réduite de la dette levée. Pour éviter tout litige avec le fisc, il faut toutefois respecter certaines conditions : les prix de vente ne doivent pas être sous-estimés et la SCI doit avoir une existence juridique réelle, une comptabilité et une documentation juridique tenues, etc.

Propos recueillis par Frédéric Cazenave

© Capital.fr

Partagez

Toutes les Interviews Finances perso Tous les articles Finances pers



Et si vous payiez MOINS?

Offre Limitée : Votre CB Gratuite et 80€ offerts jusqu'au 30/11!

» Cliquez ici



Ça vous dirait d'investir

20.000€ avec seulement 100€? Découvrez secrets du levier... Recevez un Guide PDF gratuit!

» Cliquez ici



Plus de 2 500€ impôts ?

Vous payez plus de 2 500€ d'impôt ? Investissez dans un Logement Neuf et devenez NON IMPOSABLE!

» Cliquez ici



Edouard 51ans célibataire

Il est sur Attractive World. Et vous ? Rejoignez le leader de la rencontre haut de gamme !

» Cliquez ici

Publicité Liga

Blogs

Tous les blogs



Forums

Tous les forums

Compte sans frais ING, ou est l'astuce ? (JohnGOZ - 07:00
SCPI (papynet - 01:52)

Investir dans l'Or Physique inscrit en compte titres (carolor
- 00:43)

8 astuces pour mieux gérer son argent (Riche A... - 08:56

J'offre le livre « Devenez Riche » de Ramit Sethi (Riche A.
08:55)

Un budget qui vous enrichit sans vous priver (avenir-... -
09:03)